



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 23 avril 2021

CHÈQUES ÉNERGIE EN MAYENNE : L'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE EST ACTUELLEMENT DISTRIBUÉE AUX MÉNAGES ÉLIGIBLES

En Mayenne, 23 892 ménages vont recevoir leur chèque énergie pour l'année 2021. Ce chèque permet aux ménages modestes de bénéficier d'une aide pour payer leurs factures d'énergie ou pour faire certains travaux de rénovation énergétique.

D'un montant moyen de 131,22 €, ces chèques sont actuellement distribués et parviennent automatiquement aux ménages éligibles par courrier à leur domicile et ce jusqu'à la fin du mois d'avril.

Si vous n'avez pas opté pour la pré-affectation (déduction directe du montant du Chèque Énergie de la facture d'énergie pour les années suivantes), **son usage n'est pas automatique**. Pour utiliser le Chèque Énergie, les bénéficiaires doivent le présenter à leur fournisseur d'énergie en ligne, par courrier ou bien en mains propres, **jusqu'au 31 mars 2022**.

Cette année, plusieurs nouveautés permettent d'élargir le nombre de bénéficiaires, mais aussi de proposer un usage plus simple du chèque énergie :

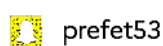
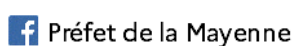
- Ouverture de l'usage du chèque énergie aux bénéficiaires résidant dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les EHPA (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées), les résidences autonomie, les établissements et les unités de soins de longue durée, y compris si l'établissement dans lequel ils résident n'est pas conventionné à l'APL.
- La pré-affectation déjà disponible par voie numérique, pourra désormais être demandée par le bénéficiaire directement sur la version papier de son chèque énergie, en cochant une case et en le renvoyant à son fournisseur.
- Activation automatique des protections associées sur les contrats d'électricité et de gaz pour lesquels des chèques Énergie ont été utilisés au cours des années précédentes ; en particulier absence de frais de mise en service, et réduction sur certains frais en cas de difficultés de paiement.

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



16 place Jean Moulin
53000 Laval

En Mayenne, le montant global de cette aide représente plus de 4 millions d'euros. Ce chèque énergie permettra de réduire la précarité énergétique de nombreux ménages.

La distribution uniquement par voie postale vient de commencer et se poursuivra. Les usagers ne doivent en aucun cas communiquer leurs données bancaires ou personnelles à des personnes qui se présenteraient comme chargées de fournir ou d'établir ce chèque énergie.

Cabinet du préfet

Cabinet

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : pref-communication@mayenne.gouv.fr



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

16 place Jean Moulin
53000 Laval